

Temps de lecture

3 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La Métropole s'engage en faveur de la simplification et de la baisse des tarifs du réseau Astuce pour les personnes en situation de handicap.

La Métropole Rouen Normandie affirme une forte volonté d'égalité de traitement entre tous les habitants en revoyant dès cette rentrée de septembre la tarification à destination des personnes à mobilité réduite. Dans un contexte d'inflation, et pour toujours œuvrer à un accès égalitaire à des transports en commun efficaces et abordables pour toutes et tous, la collectivité propose désormais une tarification moins chère et plus simple. Cette mesure permet de passer d'un système horokilométrique très onéreux sur les taxis et minibus du service Handistuce, portant l'aller simple à 3,20€ en moyenne pour un court trajet, à une tarification uniforme à 1,80€ par voyage (voire moins en cas d'abonnement annuel), et ce quelle que soit la distance parcourue. Les personnes à mobilité

réduite voyageront désormais au même tarif que les autres usagers, sans surcoût et avec des transports adaptés à leurs besoins.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Myriam Mulet, Vice-Présidente en charge du handicap et de la lutte contre les discriminations, et Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement : « Les transports en commun sont un vecteur d'égalité sans pareille. Ils permettent d'accéder à un mode de déplacement efficace et abordable, coûtant à un voyageur plus de dix fois moins cher à l'année que de voyager en voiture. Il nous semblait primordial que cet avantage bénéficie à tous les habitants y compris ceux en situation de handicap. Pour une transition social-écologique qui fonctionne, nous ne devons oublier personne dans l'équation. »

Les personnes à mobilité réduite pourront ainsi continuer à bénéficier d'un abonnement demi-tarif pour l'usage du réseau Astuce uniquement, et les usagers du service Handistuce pourront désormais voyager via un abonnement Astuce Plein Tarif ou un titre 1 voyage.

Les personnes titulaires d'une carte Mobilité Inclusion Invalidité peuvent s'inscrire directement au service Handistuce et voyager munis d'un titre 365 jours. Pour les personnes ne possédant pas la carte Mobilité Inclusion Invalidité, un dossier sera à compléter pour l'inscription à Handistuce.

Le service Handistuce fonctionne sur réservation pour tous les déplacements, à l'exception des déplacements médicaux.

Pour les déplacements sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, excepté sur le secteur d'Elbeuf, les usagers sont invités à composer le 02 32 08 30 57, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Pour les déplacements sur le secteur d'Elbeuf, les usagers sont invités à composer le 02 32 96 51 51, le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, du mardi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 09h00 à 12h30.

Deux types de véhicules sont mis à la disposition des voyageurs :

- Le minibus : réservé aux personnes en fauteuil roulant ne pouvant se transférer seules.
- Le taxi : pour toutes les personnes, exceptées les personnes en fauteuil roulant ne pouvant se transférer seules.